

17 NOVEMBRE : Assistants Maternels **La profession se mobilise**

À deux jours de la Journée Nationale des Assistants Maternels, le 19 novembre, des organisations syndicales appellent ces professionnels à manifester leur colère ce samedi 17 sur l'éventuelle remise en cause de leur droit à percevoir une allocation lors du départ d'un enfant gardé.



En effet, à la demande du gouvernement, les syndicats dont la **CFTC** et le patronat ont commencé la négociation difficile sur l'assurance chômage. L'objectif est clair : fin septembre, l'exécutif a annoncé qu'il faudra faire entre 3 et 3,9 milliards d'euros d'économies sur trois ans avec une volonté d'accélérer le retour à l'emploi, réduire la précarité et désendetter l'UNEDIC.

Le gouvernement estime que certaines règles du cumul emploi-chômage n'incitent pas au retour à l'activité pleine. Dans le collimateur, le "rechargement des droits": si on a travaillé au moins 150 heures pendant sa période de chômage, on peut prolonger d'autant son indemnisation, ce qui permet de garder une activité réduite illimitée. L'une des pistes pourrait être de rétablir certains seuils conditionnant ce rechargement, comme il en existait avant 2014.

Autre sujet, "l'activité conservée" qui permet à des salariés ayant plusieurs employeurs, comme les Assistants Maternels, de toucher une allocation lorsqu'ils perdent un de leurs contrats et de garder, selon le gouvernement, "un revenu global très proche d'une activité à temps plein". La réforme pourrait remettre en cause la perception via Pôle Emploi de cette indemnisation pour activité réduite des Assistants Maternels et Salariés du Particulier Employeur.

La **CFTC** a toujours été active sur la défense et l'information de leurs droits pour les Assistants Maternels et les Salariés du Particulier Employeur. Notamment en leur expliquant les démarches de saisine de la commission de recours lorsque Pôle Emploi réclame aux salariés le remboursement de « trop-perçus ».

La délégation **CFTC** négociant la réforme du chômage est parfaitement au fait de cet enjeu pour ces salariés et saura défendre cette particularité importante pour les Assistants Maternels et les Salariés du Particulier Employeur.

Pour la **CFTC**, cet appel à manifester sur ce point précis est prématuré : Les négociations ne font que commencer et pour l'instant rien n'est fait, ni décidé.

Vos contacts

Jean-Marie FAURE	06.16.56.94.20	jmfaure@cftc-santesociaux.fr
Patrick MERCIER	06.19.99.35.33	pmercier@cftc-santesociaux.fr
Aline MOUGENOT	06.18.54.52.85	amougenot@cftc-santesociaux.fr

La Fédération CFTC Santé Sociaux, syndicat de construction sociale.

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris
tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr